

Convention Simplifiée de Formation N° 62929

Entre les soussignés :

</ 985250 />

◆ RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM

71, rue Henri Gautier
 44 550 MONTOIR DE BRETAGNE
 Numéro de Déclaration d'Activité : 52 44 02994 44 enregistré
 auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire

◆ LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE

1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 88000 EPINAL

SIRET : 98132384300038

Représenté par : **M JENNY Olivier**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM organise l'action de formation suivante :

N° session : M260LNA

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de Formation

- Intitulé** : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (Opérateur) E-LEARNING
- Objectifs** : Identifier les risques en lien avec les travaux à proximité des réseaux et les moyens permettant de les prévenir
 De mettre en œuvre la réglementation du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux afin de travailler en sécurité.
 D'obtenir l'attestation de compétence permettant de valider l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (A.I.P.R.) prévue à l'article R.554-31 du Code de l'Environnement
- Modalités Evaluation** : Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes. Le QCM-IPR est susceptible, au fil des ans, de connaître des ajouts et modifications approuvés par le comité de pilotage national réuni à l'initiative du Ministère de la Transition écologique (MTE). Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure maximum.
- Format Formation** : Présentiel
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 7 heures réparties sur 1 journée le 13 juillet 2026
- Lieu** : FORHOM - CITY PRO - 71 rue Henri Gautier - Complexe Henri Gautier - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Tél : 02.40.22.15.22 -
- Participant(s)** : SIEROTA Christophe

Lorsque des prérequis sont mentionnés dans le programme de formation, vous vous engagez, par la signature de cette convention, à veiller à ce que ceux-ci soient vérifiés avant l'entrée en formation.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PROFESSI	1	160.00	32.00	160.00
Total HT :					160.00
TVA :					32.00
TOTAL TTC :					192.00

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - EPINAL :
 Règlement à 30 jours fin de mois

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM après signature.

RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Pour toute réclamation/plainte au sujet de nos formations, merci de formuler votre demande à l'adresse mail suivante : qualite@city-pro.info
 Nous vous informons, dans le cadre de notre certification CACES, qu'une procédure de plainte et de non-conformité CACES est à votre disposition sur demande.

71, rue Henri Gautier - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Tél : 02 40 22 15 22 - Fax : 02 40 19 65 30

Email : accueil@forhom-prevention.fr

Site Web : www.forhom-prevention.fr - SIRET : 40975677200037

RCS SAINT-NAZAIRE B 409 756 772 - au Capital de 62 500 € - N° Intracommunautaire FR 95409756772 - NAF 8559A

FORHOM SAS Filiale RESEAU C&S

N° déclaration d'activité : 52 44 02 99 444

Sortie anticipée

En fonction du nombre de participants sur la journée de test CACES®, les candidats ayant terminés leurs épreuves peuvent être libérés avant l'heure prévue, sauf avis contraire de l'employeur. Afin de fournir une prestation de qualité, et en accord avec les participants, FORHOM - CITY PRO se réserve le droit d'aménager les horaires de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Saint Nazaire sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Montoir, le 10 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

**Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE
TECHNIQUE & NUCLEAIRE**

Pour RESEAU C&S - CITY PRO - FORHOM

Pascal PIERRE

Président



FORHOM
71 rue Henri Gautier
44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél : 02 40 22 15 22
Site : 409 756 772 00037 - NAF 8559A